

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 janvier 2025, sous la présidence de son 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.  
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, René ROQUES.

**ABSENTS** : M. Dominique FOURCADE a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.  
M. Marc LOISON a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur René ROQUES.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 01 3

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

**OBJET** : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – LOT 7 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – AVENANT N°1 – SARL RODRIGUES.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 7 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la SARL RODRIGUES par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 27 506,06 € HT, soit 33 007,27 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 comprenant une moins-value des menuiseries de l'annexe non posées.

Cet avenant N°1 d'un montant de - 920 € HT porte le nouveau montant du marché public à 26 586,06 € HT, soit 31 903,27 € TTC.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Décide**

**Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 30 janvier 2025**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

**Alain PIBOULEAU**

**Le secrétaire de séance**

**René ROQUES**

  